

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 13 avril 2023 à 19 heures

**Présents** : Jean -Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE - Grégory THERAUBE – Corinne LARCHER - Régine MARCY – Jean- Luc SAUTEL - Albert MOZZATI – Danièle REYNAUD –

**Absents excusés** : – Stéphanie PREVOST

**Absents non excusés** : Eric BOISSIN - CHARTIN Alain

**Procurations** : Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

## Ordre du Jour

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**  
**Approuvé à l'unanimité**

### **1. Demande de subventions piste de pumptrack**

Un pumptrack est un parcours en boucles, composé de bosses et de virages relevés, destiné à la pratique des sports de roues et roulettes VTT, BMX, rollers, skates, longboard, trottinettes, draisienne...

La création d'un pumptrack fournirait une installation unique sur le territoire communal, intercommunal. Il doit être conçu de façon à pouvoir accueillir un grand nombre de pratiquants.

La piste de pumptrack pourrait être aménagée entre le bâtiment de l'Enfance Jeunesse et le rond-point du Dolmen sur l'ex délaissé du département appartenant aujourd'hui à la commune de Lablachère.

Le montant global de cette opération est estimé à la somme de 100 000€.

Dans le cadre des JO 2024 et de l'opération « Plan 5000 terrains de sport » l'état a reconduit en 2023 son aide au financement de ce type de projet.

Le maire indique qu'il convient de solliciter les subventions de l'Agence Nationale du Sport et de la Région.

Le plan de financement serait :

DEPENSES HT	RECETTES
<b>100 000€</b>	Agence Nationale du Sport 50% 50 000€
	Contrat ville Région 30% 30 000€
	Autofinancement 20% 20 000€
	<b>TOTAL 100 000€</b>

Nous avons bon espoir que les autres communes de la CdC Beaume-Drobie, qui ont été sollicitées, participent au solde de 20 000€

**T. Berrès** : les plus importantes communes ont donné leur accord.

**C. Larcher** : L'organisme qui avait contacté la mairie il y a 3 ans a-t-il été sollicité ?

**T. Berrès** : Nous avons rdv avec eux la semaine prochaine et ils se proposent d'animer le pumptrack

L'agence nationale du sport s'était engagée à hauteur de 80% de subventions, actuellement elle en est à 60%

**Le Maire** : le pumptrack ne nécessite pas de gros investissements d'entretien ; nous sommes partis sur une organisation libre

**JL. Sautel** : quelle surface au sol ?

**T. Berrès** : 1000m<sup>2</sup> - Le skate-park sera déplacé au même endroit

**Le Maire** : il y aura un cheminement de prévu pour les vélos. Les seuls pumptracks de la région sont à Lalevade et St Germain d'Ardèche. Beaulieu a renoncé à son projet. Il y aura une responsabilité civile de la mairie

**R. Halegouet** : quelle est la responsabilité des usagers ?

**T. Berrès** : il y aura un panneau indiquant que c'est sous la responsabilité des usagers

**Le Maire** : cet équipement sera inséré dans le contrat assurance de la Mairie.

C'est une très bonne initiative en direction des jeunes. C'est aussi une très bonne opération financière si toutes les communes de la CdC Beaume-Drobie participent au financement du reste à réaliser.

**Approuvé à l'unanimité**

### **2. Budget primitif 2023 budget Mairie**

<b>Budget primitif 2023 budget mairie</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses : 1 911 049€ dont</b>		<b>Recettes : 1 911 049€ dont</b>	
482 800.00€	De charges à caractères général	8 000.00€	Atténuation de charges
653 100.00€	De charges de personnel et frais assimilés	250 500.00€	Produits et services domaines et divers
194 231.00€	Autres charges de gestion courantes	179 358.00€	Impôts et taxes
40 779.00€	Charges financières	559 437.20€	Impôts directs
3 000.00€	Charges exceptionnelles	121 000.00€	Autres produits de gestion courante
4 000.00€	Dotations aux provisions	511 123.00€	Dotations et participations
533 139.00€	Virement à la section d'investissement	100.00€	Produits exceptionnels
		281 530.80€	Excédent de fonctionnement reporté

**R. Marcy** : pourquoi y a-t-il 2 postes réception ?

**M. Carrier** : cela fait partie des incohérences du plan comptable

**R. Halegouet** : Dans quel poste est comptabilisé le chauffage de l'école ?

**M. Carrier** : dans le poste Combustibles (granulés, tracteurs, etc...) Le prix de la tonne de granulés a explosé. Cette année on a payé 80 000€ de combustible

**C. Larcher** : pour le CCAS il y a une baisse ; il avait été évoqué en 2022 de faire un don de 5 000€ à la Croix Rouge

**M. Carrier et le Maire** : le dernier budget du CCAS était en excédent aussi cette dotation suffira. Il y avait dans ce budget une prévision d'aide aux réfugiés Ukrainiens qui n'a pas été utilisée. Le budget du CCAS est un autre sujet.

**L. Frémon** : Vous faites bien partie du CCAS ?

**C. Larcher** : oui en tant que suppléante

**Le Maire** : les titulaires et les suppléants seront comme d'habitude invités au prochain CCAS

**Le Maire** : A la lecture des subventions accordées aux associations, je tiens à préciser que je ne suis pas d'accord avec la décision de la commission de ne pas accorder de subvention à l'association des parents d'élèves de l'école privée. C'est la seule association qui après en avoir fait la demande n'obtiendra aucune subvention.

**T. Berrès** : Quand les associations demandent une subvention, on leur demande leurs objectifs, le compte rendu de l'AG, le bilan. Tous ces documents ont été fournis et sont satisfaisants ; on aurait dû leur accorder une subvention. On ne doit pas rentrer dans un débat politique ni dans des orientations religieuses.

**N. Djian** : Je soutiens complètement ce point de vue, la subvention devait être versée

**M. Carrier** : Je ne suis pas d'accord ; les parents et les élèves font le choix d'aller en école privée et ils doivent assumer

**R. Halegouet** : les enfants qu'ils soient de l'école publique ou privée sont les enfants de Lablachère

**Le Maire** : l'école privée ne menace pas l'école publique en termes de fermeture de classe

**M. Carrier** : je rappelle que nous avons remboursé la somme de 2900€ de matériel informatique destinés aux enfants de l'école privée. La commune n'avait pas obligation de le faire.

**Le Maire** : il ne faut pas confondre l'OGEC et l'association des parents d'élèves. Le sous des écoles reçoit par exemple 6000€

**C. Larcher** : pourquoi 300€ ?

**Le Maire** : cette association n'a pas fixé un besoin particulier. La somme de 300€ correspond à une moyenne de subventions accordées aux associations de cette importance.

**Le Maire** : je propose que l'on vote l'attribution ou non d'une subvention de 300€ à cette association.

**Vote : 11 pour – 6 contre – la subvention sera versée**

**JL. Sautel** : a-t-on une idée du nombre d'enfants scolarisés à domicile ?

**R. Halegouet** : nous ne savons pas car nous ne sommes plus chargés de le vérifier. C'est l'inspection académique qui s'en occupe.

## **PROJETS**

<b>Budget primitif 2023 budget mairie</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses : 1 883 441.98€ dont</b>		<b>Recettes : 1 883 441.98€ dont</b>	
44 206.50€	Déficit d'investissement reporté	719 718.00€	Subventions d'équipement
1 623 726.65€	Opérations d'équipement	101 288.10€	Dotation et fonds divers et réserves
88 409.10€	Dépenses financières	2 000.00€	Dépôt et cautionnement
2 000.00€	Dépôts et cautionnements	65 620.50€	Excédent de fonctionnement
125 099.73€	Subventions d'équipement versées	409 264.65	Emprunts
		52 411.73€	Recettes d'ordre
		533 139.00€	Virement section de fonctionnement

**C. Larcher** : Il y a une hausse importante école publique : 25 930€ contre 1 430€ réalisés en 2022

**M. Carrier** : il s'agit de la clôture qui a brûlé lors de l'incendie d'une voiture cet été. La haie est supprimée et sera remplacée par une clôture avec demande de subvention et de l'achat de stores occultants pour les classes trop ensoleillées

**R. Halegouet** : un chemin de circulation sera créé pour la sécurité des enfants le long de la nouvelle clôture

## **RECETTES**

**R. Halegouet** : Il s'agit bien pour le pumtrack de 80000€ HT ?

**M. Carrier** : oui les subventions sont calculées sur le HT

**C. Larcher** : à quoi correspond la somme de 6690€

**M. Carrier** : il s'agit du reste à réaliser sur subvention réfection calade de l'église

**B. Quéré** : la FFF n'est pas très généreuse

**Le Maire** : elle n'est pas généreuse en effet. En fait c'est la ligue qui donne les 3%

**T. Berrès** : les fonds versés par les communes viendront en déduction du reste à financer par la commune.

**Le Maire** : aujourd'hui 6 communes se sont prononcées favorablement mais je vous ferai le point (pour le foot 3 communes). Nous serons fixés dans une semaine lorsque toutes les communes auront répondu.

### 3. Vote des taxes

#### Taxes foncières :

**Le Maire :** La particularité de ces taxes ne permet pas de faire une augmentation pour une seule catégorie il faut le faire pour toutes. Le conseil municipal a le choix aujourd'hui entre augmenter ou non les taxes foncières et si oui dans quelles proportions. La commission a proposé une augmentation de 2%.

Je précise que l'état a revalorisé les bases de plus de 8% et que la communauté des communes a augmenté ses taux de 1%.

**C. Larcher :** lorsque je vois le détail des allocations cela correspond à quoi

**M. Carrier :** ce sont les personnes de condition modeste, pour lesquelles nous percevons une allocation compensatrice

**G. Théraube :** si on augmente c'est qu'il y a des besoins supplémentaires ; dans quelles proportions ?

**M. Carrier :** en 2022 la commune a perçu 507 155€. Sans augmentation des taux la commune percevra 551 437€ soit 44 282€ de plus. Avec une augmentation de 2%, cela nous ferait un produit supplémentaire de 14000€.

**Le Maire :** nous travaillons actuellement sur la revalorisation des catégories des bâtis (de 1 à 7 selon leur confort). Dernièrement une soixantaine de bâtiments classés 7 (aucun confort) a été réaffectée en catégorie supérieure ce qui apportera une recette supplémentaire plus juste et équitable qu'une augmentation généralisée des taux.

**C. Larcher :** La pression immobilière fait que les ruines sont réhabilitées pour la location saisonnière

**Le Maire :** qui ne sont pas toujours déclarées

**T. Berrès :** beaucoup de piscines qui n'étaient pas déclarées ont été identifiées par les services fiscaux

**R. Halegouet :** compte-tenu de la tendance économique actuelle ce serait bien de ne pas augmenter

**M. Carrier :** le relèvement des bases pourrait permettre de ne pas procéder à des augmentations

**JL. Sautel :** le déficit de la commune est de combien ?

**M. Carrier :** si on réalise tous les investissements budgétisés, le déficit serait de 500 000€, malgré l'excédent du fonctionnement reporté en investissement.

#### VOTE DES TAXES

**Pour une augmentation :** 3 (Jean Luc SAUTEL – Daniel MORSELLI - Albert MOZZATTI)

**Sans augmentation :** 14

**A.Mozzatti :** je vote pour l'augmentation car la commune travaille pour tous les habitants et ils doivent tous contribuer à l'effort commun

**Le Maire :** Je pense qu'en ces temps difficiles il faut penser aux habitants en situation précaire

**JL. Sautel :** une augmentation de 2% correspond à 14 000€ et en divisant par le nombre d'habitant cela ne représente que 7€ et je suis favorable à cette augmentation qui représente un paquet de cigarettes

#### VOTE DU BUDGET : APPROUVE A L'UNANIMITE

### 4. Budget primitif 2023 Eau et Assainissement

Budget primitif 2023 budget Eau et Assainissement			
Section de fonctionnement			
Dépenses : 1 575 711,91€ dont		Recettes : 1 575 711,91€ dont	
426 000,00€	Charges à caractère général	623 000,00€	Produits finis
3 284,00€	Autres charges de gestion courantes	3 500,00€	Subventions d'exploitation
22 815,00€	Charges financières	500,00€	Autres produits gestion courantes
5 500,00€	Charges exceptionnelles	200,00€	Produits exceptionnels
24 215,00€	Dotations aux amortissements	82 473,48€	Recettes d'ordre
862 621,04€	Virement à la section investissement	866 038,43€	Excédent de fonctionnement 2022
231 276,87€	Amortissements		

Budget primitif 2023 budget Eau et Assainissement			
Section d'investissement			
Dépenses : 1 654 813,02€ dont		Recettes : 1 654 813,02€ dont	
931 803,54€	Opération d'eau	219 319,00€	Subventions d'équipement
427 800,00€	Opération d'assainissement	50 000,00€	Dotations et fonds divers
62 336,00€	Remboursement emprunt capital	231 276,87€	Amortissements
82 473,48€	Amortissements	817 621,04€	Virement section de fonctionnement
150 400,00€	Restes à réaliser	146 400,00€	Restes à réaliser
		190 196,11€	Report excédent 2022

**JL. Sautel :** à l'article 626, le total est de 25000€

**M. Carrier :** Il s'agit d'une erreur de ventilation, la charge a été imputée en totalité à l'article 626 au lieu d'être ventilée dans les différents postes des charges du fonctionnement

*Jl. Sautel : Quel est prix de l'eau de la commune ? Le prix moyen du m3 en France est de 4€ y compris assainissement et TVA*

*D. Pouget Tirion : 1,90€ (hors assainissement)*

*T. Berrès : sur Beaume-Drobie on se situe dans les prix moyens*

*M. Carrier, le Maire, D. Pouget Tirion : L'agence de l'eau ne finance pas tout ; argument il y a quelques années : si les communes n'augmentent pas le prix de l'eau, pas de subvention. D'autre part l'Agence de l'eau freine les subventions aux communes en régie dans la perspective du transfert obligatoire en 2026 de la compétence eau aux CdC. Enfin l'Agence de l'eau privilégie les communes dont le réseau est fuyard.*

*D. Pouget Tirion : La station d'épuration de Gourgueyrol arrive en fin de vie il faudra envisager son changement. Nous allons lancer une étude à ce sujet.*

*Chemin de Brujas beaucoup de résidents éprouvent des difficultés avec leur assainissement individuel. Nous allons profiter des travaux de rénovation des conduites d'eau pour passer le quartier en assainissement collectif. Cela concernera une cinquantaine de propriétés. Ces travaux supplémentaires sont estimés entre 200 000 et 300 000€. Nous allons solliciter l'état afin d'obtenir d'éventuels reliquats de DETR (subventions).*

## **VOTE DU BUDGET EAU : APPROUVE A L'UNANIMITE**

Le Maire remercie Martine, notre secrétaire Christine et Dominique Pouget-Tirion pour l'excellent travail réalisé en matière de budget. C'est un travail colossal perturbé de surcroît par l'obligation cette année de modifier la nomenclature pour passer en M57

Martine Carrier précise qu'en définitive les services fiscaux ont mal interprété cette obligation qui en fait n'en était pas une. Néanmoins il est impossible de faire marche arrière.

### **Questions diverses**

#### **- Forage :**

Jeudi 6 avril 2023 le forage de la Puzette est tombé en panne. Il a été nécessaire d'enlever le tubage sur une centaine de mètres pour accéder à la pompe et au moteur et constater que celui-ci était hors d'usage. Une entreprise a réalisé les travaux dès vendredi matin pour terminer en début de soirée. Le SISPEC (syndicat des Vans) est venu à notre aide en nous fournissant l'eau nécessaire à l'approvisionnement de la population le temps des réparations. Pourquoi le moteur de la pompe a-t-il grillé ? L'entreprise spécialisée suppose que la pompe était dans la boue et a donc chauffé anormalement. Cette hypothèse induit que le niveau de sédiments est plus haut qu'à l'origine. En attendant la pompe a été remise en place mais positionnée un peu plus haut par précaution. Dans un second temps et dans les prochaines semaines, des investigations par caméra vont être réalisées puis le forage sera nettoyé par soufflage.

*D. Morselli : on ne peut pas mettre la caméra en parallèle ?*

*D. Pouget Tirion : non il faut sortir la pompe, il n'y a pas d'autres solutions. La nappe phréatique ne baisse pas mais il y a une augmentation des sédiments*

#### **- TIG : Travail d'intérêt général**

La commune a été sollicitée par les services judiciaires sur son maintien ou non d'accueillir des mineurs ou majeurs soumis à une décision de travail d'intérêt général plutôt qu'une peine de prison. Le Maire a répondu favorablement à cette requête.

#### **- La Poste**

La poste a été fermée régulièrement pour des manifestations ou autres raisons. Le receveur a constaté que la fréquentation est en baisse (20 personnes par semaine)

Le service de la banque postale ne peut pas fermer sans l'accord de la commune. Néanmoins ce service envisage de ramener les heures d'ouverture à 12h/semaine.

Le responsable de ce service présentera son bilan et les solutions alternatives au prochain conseil municipal : 12h/semaine, transformation du bureau en agence postale communale ou relais poste commerçant.

Il faut maintenant raisonner en termes de services rendus à la population. Ces alternatives permettraient-elles d'offrir une amplitude de service plus intéressante que le schéma actuel ?

#### **- PanneauPocket**

Actuellement nous fonctionnons avec Alerte info pour indiquer aux administrés les pannes, coupures ou tout autre évènement important risquant de les perturber. Le nombre d'inscrits à ce moyen de communication est trop faible pour être efficace. Il faut faire la démarche de s'inscrire sur le site de la Mairie en donnant son adresse mail.

Nous avons fait le choix de s'abonner à PanneauPocket qui est un site d'information disponible sur smartphone. Il s'agit d'une démarche personnelle et chacun peut charger cette application pour accéder aux alertes. Jusqu'à fin juin nous communiquerons sur ALERTE INFO et sur PanneauPocket afin de permettre à chacun de s'habituer à cette nouvelle application. Puis Alerte Info sera abandonnée.

Les alertes seront relayées, comme actuellement sur la page facebook et le site de la Mairie. Vous trouverez dans le bulletin municipal n° 12 un article d'information ainsi qu'un flyer.

## Tour de table

**CARRIER Martine** : des problèmes avec Numérian (prestataire informatique) dans la recherche de solutions permettant la mise en place de la facturation eau et assainissement semestrielle et mensuelle

**HALEGOUET Roger** : aucune observation

**POUGET TIRION Dominique** : aucune observation

**MORSELLI Daniel** : les pompiers ont intégré leur caserne, l'accès principal en enrobé a été terminé hier. Il y a des demandes de permis de construire (6 depuis le début de l'année).

En ce qui concerne les piscines, une réserve d'eau est obligatoire par le PLUi mais pas dans la loi Résilience.

Une tournée des chemins communaux nécessitant leur réfection est en cours

**FREMONT Lysiane** : un concours de pétanque aura lieu les 7 et 8 mai et réunira 700 à 800 personnes à Lablachère. Cette manifestation a un impact important pour les commerces de la commune.

Une date va être fixée rapidement pour voter le budget du CCAS

**BERRES Thierry** : aucune observation

**DJANN Nicole** : Le bulletin municipal n° 12 qui devait être distribué à compter du 11/4 a subi du retard en raison d'une panne de matériel chez l'imprimeur. Le tirage a été refait et la distribution commence le 14/4. Si vous avez connaissance de quartiers ou personnes ne bénéficiant pas de cette distribution, merci de me le signaler avec précision afin que je puisse y remédier.

**MARCHAL Yannick** : le maire l'informe qu'un couple de commerçants (épicerie, traiteurs, location de matériel de fondue, raclettes, etc...) s'installe au carrefour des quatre routes. Il prendra contact avec Yannick pour mettre en conformité ses enseignes

**QUERE Brigitte** : aucune observation

**THERAUBE** : le terrain de boule et la place de Drôme ne sont pas entretenus, ce serait bien que ce soit tondu.

*Le maire* : Ce sera fait rapidement dès que les travaux en cours seront terminés (chemins piétonniers rues Charles Tourrel et Joseph Blanc)

**LARCHER Corinne** : Aucune observation

**MARCY Régine** : le chemin de Férat a été bien refait. L'éclairage de Cédac n'a pas été réparé

*Le Maire* : l'information avait pourtant été communiquée au SDE07 nous allons relancer cette instance

**MOZZATTI Albert** : Aucune observation

**REYNAUD Danièle** : Aucune observation

**SAUTEL Jean Luc** : a participé à 1/2j de nettoyage à la Grande aux Pères, il y a du travail !!

La séance est levée à 22h10

Jean Pierre LAPORTE  
Maire



Nicole DJANN  
Secrétaire de séance